

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 1/12

Wahl LE-S

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Wahl LE-S

N° de l'article:

150354

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Détergent pour application industrielle.
détergent

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

SL: Durée de vie utile

Secteur d'utilisation [SU]

SU 0: Autre

SU 1: Agriculture, sylviculture, pêche

SU 4: Fabrication de produits alimentaires

Catégories de produits [PC]

PC 35: Produit de lavage et de nettoyage

Catégories de processus [PROC]

PROC 5: Mélange dans des processus par lots

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC 8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC 28: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 2: Formulation dans un mélange (mélanges)

ERC 4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC 8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC 8d: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Wahl GmbH

Schlosserstr. 5

87463 Dietmannsried

Germany

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 2/12

Wahl LE-S

Téléphone: +49 (0) 8374 58093-0

Télécopie: +49 (0)8374 58093-99

E-mail: info@agrar-fachversand.com

Site web: www.agrar-fachversand.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 (0)151 12110227, +49 (0)6321 91280 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

acide phosphorique; Acide citrique

consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 3/12

Wahl LE-S

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mixture des composants subséquents et d'autres composants à faible risque.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485924-24-XXXX	acide phosphorique Skin Corr. 1B  Danger H314	15 - ≤ 30 pds %
n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX	Acide citrique Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2  Attention H315-H319-H335	1 - ≤ 5 pds %
n°CAS: 15763-76-5 N°CE: 239-854-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489411-37-XXXX	Sodium cumenesulfonate Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - ≤ 5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Ne pas provoquer de vomissements (danger d'une brûlure répétée de l'œsophage). Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 4/12

Wahl LE-S

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

inconnu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir avec un matériel absorbent (terre, diatomite, agent liant pour acides, agent liant universel).

Éliminer le matériel comme déchet dangereux, selon les conditions posées par les pouvoirs publics.

Informez les pouvoirs publics en cas de dégagement de quantités élevées.

Pour le nettoyage:

utiliser de l'eau.

Autres informations:

De très petites quantités peuvent être lavés avec abondamment d'eau (dilution < 0,1%).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 5/12

Wahl LE-S

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante par renouvellement d'air ou aspiration.

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Application par pulvérisation uniquement dans systèmes fermés.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Éviter l'encrassement du récipient (utiliser le couvercle original). Conserver à l'écart des sources de chaleur, stocker au frais et protégé du soleil. Ne jamais rendre les quantités prélevées au bidon! Ne pas stocker sous le point de solidification. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Non appropriés: les récipients en métaux.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine et avec le couvercle original. Stocker dans un endroit bien ventilé apte au stockage des substances chimiques.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker avec des solutions alcalines - en cas de contact, un échauffement spontané est possible.

Classe de stockage: 8B - Substances corrosives non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Mesures hygiéniques: Tenir à l'écart des aliments, boissons et fourrage. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Détergent pour application industrielle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³
VRI (FR)	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	① 0,2 ppm (1 mg/m ³) ② 0,5 ppm (2 mg/m ³) ⑤ réglementaire indicative

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 6/12

Wahl LE-S

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	10,7 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	4,57 mg/cm ²	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	1 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	0,36 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, local
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	2 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, local, (aigu)
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	0,1 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② par voie orale, à long terme, systémique
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	53,6 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	13,2 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	7,6 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	3,8 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② aigu-dermique, effets systémiques
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	3,8 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② par voie orale, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	0,23 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	0,023 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	100 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	0,862 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	0,086 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	0,037 mg/kg	① PNEC terre
Sodium cumenesulfonate n°CAS: 15763-76-5	2,3 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

inconnu

8.2.2. Protection individuelle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 7/12

Wahl LE-S

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Matériau approprié: caoutchouc butyle, caoutchouc néoprène, caoutchouc polychloroprène.

Contactez le fabricant des gants pour obtenir des informations sur le temps de pénétration du matériel. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Respecter le concept de protection de la peau.

Protection respiratoire:

Si le produit est utilisé conforme à sa destination, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Le filtre approprié est au moins: NO-P3.

Risques thermiques:

inconnu

Autres mesures de protection:

aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Voir aussi section 13.

8.3. Indications diverses

n'est pas applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: incolore-jaune

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	1	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 100 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	≈ 1,17 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 8/12

Wahl LE-S

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Avec une utilisation appropriée, le produit ne montre pas de réactions dangereuses. Peut être corrosif pour les métaux. Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Stockage illimité dans le récipient original fermé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de bases. Danger d'échauffement fort en cas de contact avec un alcalin.

10.4. Conditions à éviter

Stockage sous point de fusion.

10.5. Matières incompatibles

Danger d'échauffement fort en cas de contact avec un alcalin. Le concentrat est corrosif pour les métaux. Risque élevé de corrosion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7664-38-2	acide phosphorique	DL50 par voie orale: 2 600 mg/kg (Rat) OECD 423 DL50 dermique: 2 740 mg/kg (Lapin)
77-92-9	Acide citrique	DL50 par voie orale: 5 400 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat)
15763-76-5	Sodium cumenesulfonate	DL50 par voie orale: ≥7 000 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: ≥2 000 mg/kg (Kaninchen) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): ≥6,41 mg/l (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 9/12

Wahl LE-S

Cancerogénéité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
77-92-9	Acide citrique	LC₅₀: 440 - 760 mg/l 4 d (poisson, <i>Leuciscus idus</i>) LC₅₀: 120 mg/l 3 d (crustacés, <i>Daphnia magna</i>)
15763-76-5	Sodium cumenesulfonate	LC₅₀: >100 mg/l 4 d (poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)) EC₅₀: >100 mg/l 2 d (crustacés, <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante)) EC₅₀: >100 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	non applicable	Substance inorganique. Dégradation par neutralisation, dépendamment de la réserve alcaline de l'environnement. Mobilité dans le sol: haute.
77-92-9	Acide citrique	Oui, rapide	
15763-76-5	Sodium cumenesulfonate	Oui, rapide	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). > 60 % formation de CO ₂ (% de la valeur théorique). 7 d; 99,8 % formation de CO ₂ (% de la valeur théorique). 28 d, OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 10/12

Wahl LE-S

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
7664-38-2	acide phosphorique	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
77-92-9	Acide citrique	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
15763-76-5	Sodium cumenesulfonate	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

le traitement des déchets doit se passer en conformité avec les règlements des pouvoirs publics.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 * Détergents contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

aucun

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 * Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Les récipients rincés sans étiquettes peuvent être éliminés par recyclage.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

aucun

13.2. Informations complémentaires

aucun

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	
14.1. N° UN		
UN 3264	UN 3264	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphorique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide phosphorique)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 11/12

Wahl LE-S

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
 8	 8	
14.4. Groupe d'emballage		
III	III	
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non	Non	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): 80 Code de classification: C1 code de restriction en tunnel: (E) Remarque:	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: F-A, S-B Remarque:	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
n'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations:

Une autorisation n'est pas nécessaire au présent moment.

Limites d'utilisation:

Uniquement approprié pour l'utilisation industrielle.

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque. La classification et étiquetage du produit est conforme avec la réglementation CLP (EG/1272/2008). Les composants sont, si requis, (pré)registrés selon REACH EG/1907/2008.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange: acide phosphorique, Acide citrique, P-cumène sulfonate de sodium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 déc. 2020

Date d'édition: 28 janv. 2022

Version: 1

Page 12/12

Wahl LE-S

15.3. Informations complémentaires

aucun

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de sécurité a été générée en utilisant les fiches de sécurité des fournisseurs de matériel et les informations données par la base de données GESTIS (<http://gestis.itrust.de>) de la DGUV (cooperative allemande des assurances contre les accidents)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Les utilisateurs doivent être entraînés pour assurer une manipulation sûre avant le travail.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.